

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT**  
**Réunion du Jeudi 18 Janvier 2018, 20h30 à la mairie**

**Présents :** Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITE, Jean Claude GUILLOU, Isabelle BIDEAU, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE, Yves Marie DAYOT, Michel PITON.

**Absents :** Antoine CORIOU, Claude LE NOAN, Joseph ISNARD, Olivier LEON, Nathalie BIHAN. Pas de procuration

**Secrétaire de séance :** Yves-Marie DAYOT

**Date de convocation du conseil Municipal :** 11.01.2018

Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2017
2. DIA (information)
3. Motion de soutien à la Trésorerie de Lanmeur
4. SDEF – modification des statuts
5. Subventions
6. Vente d'un lot du lotissement Rozigou
7. Contrat de dératisation - renouvellement
8. Appel à projets dans le cadre de la mission d'inventaire du patrimoine en péril
9. Questions diverses

**1 - Approbation du conseil municipal du 07 Décembre 2017**

Pas de commentaire, approuvé à l'unanimité

**2 – DIA ( pour information )**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour une habitation au lieu-dit Kéréonec.

**3 – Motion de soutien à la trésorerie de Lanmeur**

Le conseil municipal est informé du projet de fermeture de la trésorerie de Lanmeur au 1er janvier 2019.

Les élus sont inquiets car la disparition de ce service aura des conséquences pour les usagers qui devront se déplacer jusqu'à Morlaix, ainsi que pour la commune qui n'aura plus les mêmes prestations de conseils assurés par la trésorerie à l'heure actuelle.

Une manifestation sera organisée le samedi 10 Février 2018 à laquelle tous les élus seront conviés.

Les élus votent à l'unanimité une motion contre la fermeture de la trésorerie de Lanmeur.

**4 – SDEF – modification des statuts**

Lors du dernier comité syndical du SDEF, les élus ont voté la modification des statuts. Il s'agit principalement de compléter les statuts actuels (ajout de compétences optionnelles...)

Approbation de la modification des statuts du SDEF à l'unanimité

**5 – Subventions**

**Ecole Marie Thérèse Priquent :**

L'école a sollicité une subvention pour aider au financement d'un séjour de 6 jours dans les Alpes en Janvier 2018. 8 élèves habitants Saint Jean du Doigt sont concernés. Les élus décident d'attribuer la même somme que la commune de Plougasnou, soit 50€ par élève concerné (400€ au total).

Vote approuvé à l'unanimité.

**Centre de Kéravel :**

Le centre de vacances de Kéravel a demandé une subvention de 195€ pour participer au frais de mini-camps de 7 enfants de la commune.

Montant de la subvention validé à l'unanimité

**6 – Vente d'un lot du lotissement Rozigou**

Les élus ont voté à l'unanimité la vente du lot n°8 au lotissement de Rozigou à Mr LACOUR Frédéric et Mme VENDIS Noëlle au prix de 32 535€ pour 723m<sup>2</sup>.

## **7 – Contrat de dératisation (renouvellement)**

Le contrat souscrit annuellement par la mairie comprend : la dératisation de la cantine (*selon la réglementation en vigueur*), le passage d'un technicien deux fois par an chez les particuliers inscrits en mairie et la mise à disposition de produits raticide et souricide en mairie. 3 entreprises ont été consultées. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société APA pour 829.20€ TTC à l'**unanimité** et d'informer la population via le site internet de la commune et le bulletin communal.

## **8 – Appel à projets dans le cadre de la mission d'inventaire du patrimoine en péril**

Le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine lancent un appel à projet pour identifier les sites patrimoniaux en péril. 1500 sites seront sélectionnés en France.

L'architecte des bâtiments de France nous a donné un avis favorable sur l'opportunité de présenter un dossier concernant la Fontaine de l'enclos paroissial.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la candidature de la commune à ce dispositif

## **9 – Questions diverses**

### **Projet Parc Eolien à Lanmeur :**

Le conseil municipal est informé qu'une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation a été reçu en mairie le 15 décembre 2017.

### **Enquête publique préalable à l'approbation du S.A.G.E Léon Trégor :**

Pour information, une enquête publique est en cours (du 3 janvier 2018 au 2 février 2018) relative à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon Trégor.

Le dossier est consultable en mairie et téléchargeable sur [www.syndicat-haut-leon.fr](http://www.syndicat-haut-leon.fr)

### **Factures d'assainissement**

Plusieurs erreurs ont été relevées sur les dernières factures d'assainissement :

- Erreur sur le prix unitaire indiqué sur la facture, 0.30€ au lieu de 1.68€/ M<sup>3</sup>.

Le montant de la facture est correct car le calcul a bien été fait sur la base des 1.68€/ M<sup>3</sup> (*Il s'agit d'une erreur d'écriture*)

- Erreur sur les adresses

Anciennes adresses ou bonnes adresses mais mauvaise localisation du point de prélèvement.

Enfin Hervé Quémener fait part au conseil de son désaccord sur l'ajout de 10% de TVA sur les factures d'assainissement. Suite au transfert de la compétence Assainissement, les élus de Morlaix Communauté ont choisi d'assujettir leur budget à la TVA. Les factures sont dorénavant émises avec une TVA à 10%, ce qui augmente la participation de l'utilisateur. Ce n'était pas le cas lorsque l'assainissement dépendait de la commune car le budget était sans TVA.

Pour rappel, les tarifs sur l'ensemble du territoire vont s'uniformiser d'ici 2028.

Prochain conseil : **Judi 22 février 2018 à 20h30**